

Quelques conseils

Pour éviter de vous faire cambrioler, la gendarmerie et la police municipale de Saint-Genis-Laval vous proposent quelques conseils :

- Pensez à verrouiller toutes vos entrées, de jour comme de nuit. En été, si vous voulez laisser rentrer la fraîcheur pendant la nuit, fermez au moins les volets.
- Ne laissez pas les objets de valeur dans des endroits facilement accessibles (véhicules, hall d'entrée...).
- Lors d'une absence prolongée, tenez au courant un voisin de confiance pour qu'il puisse informer la gendarmerie de toute anomalie observée chez vous.
- Vous avez aussi la possibilité de vous munir de systèmes de sécurité (alarme anti-intrusion, serrure ou chaîne de sécurité).
- En cas de cambriolage pensez à préserver tout indice pouvant permettre d'identifier le cambrioleur.
- Ne communiquez jamais votre code de carte bancaire, personne n'est en droit de vous le demander !

Soyez vigilants !

Il est possible d'anticiper un cambriolage. Les vols ne sont pas une fatalité.

Opération tranquillité vacances

Durant votre absence, les services de police municipale et de gendarmerie peuvent surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Pour bénéficier de ce service, inscrivez-vous avant votre départ, à l'aide du formulaire Opération tranquillité vacances, auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

Document

[Formulaire Opération tranquillité vacances \(.pdf - 418.34 Ko\)](#)

Avant de partir :

- Veillez à la fermeture de toutes vos issues (portes, fenêtres) sans oublier les accès secondaires (garage, cave).
- Ne laissez pas d'objets de valeur, d'argent ou de bijoux mais déposez-les dans un lieu sûr (coffre, banque).
- Répertoirez vos objets de valeur, prenez-les en photo et conservez les factures.
- Laissez une apparence habituelle à votre habitation. Si vous le pouvez, demandez à un voisin de venir de temps en temps ouvrir et fermer les volets et relever votre courrier.

En cas de retour prématuré ou de modification de la date et/ou de la durée de vos congés, n'oubliez pas - bien entendu - de prévenir les forces de l'ordre !

[Ajouter aux favoris](#)